



9^e ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le temps : un ennemi qui vous veut du bien

Comment mieux l'appréhender pour mieux protéger ?

Organisées par le Journal des Acteurs Sociaux (Jas) en collaboration avec le Département de la Moselle et l'Observatoire national de l'Action Sociale (Odas)

En partenariat avec :



13 et 14 juin 2016

Les Arènes, Metz

1 h 20 de PARIS en TGV

Avec le soutien de :



PROGRAMME



9^e ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

LUNDI 13 JUIN 2016

➔ 12 h 30 : Accueil des participants dans l'espace exposition

13h45 - 14h10

Ouverture des Assises par Laurence Rossignol*, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes et **Patrick Weiten**, président du Conseil départemental de la Moselle.

14h10 - 16h30

LE TEMPS, UN ENJEU DÉCISIF : POURQUOI ?

PREMIÈRE SÉQUENCE



■ Dans l'intervention sociale en général, et dans la protection de l'enfance en particulier, le temps est régulièrement perçu, selon les situations et les acteurs concernés, comme responsable de décalages entre les besoins et les réponses. De plus, l'appréhension du temps par l'enfant comme les besoins objectifs qu'implique sa protection sont souvent différents des temps de l'institution. En protection de l'enfance, quand prend-on trop peu de temps, quand prend-on trop de temps, quand prend-on mal le temps ? Comment mieux synchroniser les temps pour mieux répondre ?

14h10 - 14h30

INTRODUCTION SUR LA NOUVELLE RELATION AU TEMPS

Les diverses innovations technologiques de ces dernières années ont considérablement influé sur les modes de vie et bouleversé notre perception du temps. Il est vécu comme accéléré et donc réduit. On s'en plaint mais on ne supporte plus la lenteur, et l'on "zappe" en permanence en s'accoutumant à l'immédiateté des résultats. Un phénomène qui touche tout et tout le monde mais qui interroge particulièrement dès lors que l'on se situe dans le registre de la relation humaine.

► **Jean-Pierre Winter**, psychanalyste, écrivain, auteur notamment de "Transmettre ou pas" (éd. Albin Michel) et "Peut-on croire à l'amour ?" (éd. Le Passeur).

► **Par Frédéric Lenoir**, sociologue, écrivain, auteur de "La puissance de la joie" (Fayard 2015)*.

14h30 - 16 h30

TABLE RONDE EN TROIS PARTIES

1^{ÈRE} PARTIE DE LA TABLE RONDE : *Qu'en pensent les enfants que l'on doit protéger ?*

■ Problématiques mises en débat : Les temps nécessaires à l'enfant pour se sentir protégé et se construire face aux temps des adultes et des institutions. Le temps de l'évaluation et de la définition du projet pour l'enfant, le temps de l'écoute et de l'attachement.

2^{ÈME} PARTIE : *Qu'en disent les adultes qui doivent les protéger ?*

■ Problématiques mises en débat : Du côté des familles : le temps de la compréhension et de l'acceptation de la décision, le temps de l'identification de leurs ressources personnelles et collectives, le temps de l'accompagnement...

Du côté des professionnels le rapport au temps est complexe et confronté à des enjeux contradictoires : sentiment de manquer de temps ou au contraire, dans d'autres cas, de devoir hâter la réponse pour ne pas prendre de risques. Sachant que le temps pris ou pas pris est souvent la conséquence de la faiblesse des organisations. Mais pas seulement.

3^{ÈME} PARTIE : *Débat avec le public* (40 minutes)

■ Réponses des neuf participants de la séquence aux questions écrites émanant de la salle.

Débat animé par Martial Dardelin, conseiller à l'Odas et **Marie-Agnès Féret**, chargée d'études "Protection de l'enfance" à l'Odas.

PARTICIPANTS À LA TABLE RONDE :

► 2 anciens mineurs accompagnés en protection de l'enfance

► 2 parents

► **Josiane Bigot**, magistrate près la Cour d'appel de Colmar, présidente de l'association *Thémis*.

► **Jean-Pierre Winter**, psychanalyste, écrivain, auteur notamment de "*Transmettre ou pas*" (éd. Albin Michel) et "*Peut-on croire à l'amour ?*" (éd. Le Passeur).

► **Muriel Willemin**, directrice de l'enfance, de la famille et de l'insertion du Département de la Moselle.

L'animation des séances plénières sera assurée par **Didier Lesueur**, directeur général de l'Odas, **Jean-Louis Sanchez** directeur du "Journal des Acteurs Sociaux" (le JAS) et **Karine Senghor**, organisatrice des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance.

16h30 - 18h00

LE TEMPS, UN ALLIÉ : COMMENT ?

DEUXIÈME SÉQUENCE



■ **Le temps est perçu comme un ennemi. Comment l'envisager comme un allié pour que le chronomètre ne heurte pas la finalité, mais au contraire la serve ? Comment mieux appréhender le temps au regard des risques, des responsabilités ? Avec quels repères collectifs et partagés ? Avec quelles postures ? Avec quels outils ? Avec quelle évaluation ?**

La question posée dans cette séquence sera traitée en séance plénière mais aussi dans les ateliers.

16h30 - 16h45

INTRODUCTION SUR LES NOUVEAUX DÉFIS DES ORGANISATIONS

Si le poids des défis à relever implique de faire évoluer les organisations, les transformations nécessaires sont trop souvent menées dans la précipitation et vécues dans la douleur. On ne raisonne plus, on applique des recettes, en recourant aux multiples "intermédiaires du changement" avec, souvent, comme résultat plus de complexité et moins de performance. Et si la nouvelle posture managériale consistait à redécouvrir notamment les vertus de la confiance et de la simplicité ?

► **Par François Dupuy**, psychosociologue des organisations, professeur de management, auteur notamment de "*Lost in Management - La faillite de la pensée managériale*" (Le Seuil, 2015).

16h45 -18h00

TABLE RONDE EN DEUX PARTIES

1^{ÈRE} PARTIE : Quelles orientations pour mieux appréhender le temps ?

■ Problématiques mises en débat : la responsabilité des élus face au temps et à ses incidences sur la prise de risques, le rapport aux médias, la recherche ou pas de résultats immédiats, et au regard des contraintes budgétaires ; la responsabilité des cadres dirigeants pour simplifier l'organisation interne et faciliter la coopération entre institutions ; la responsabilité des professionnels pour se donner les moyens de prendre du recul, d'analyser collectivement les pratiques et de construire des repères communs pour briser le travail en silos.

2^{ÈME} PARTIE : Débat avec le public.

■ Réponses des six participants de la séquence aux questions écrites émanant de la salle (20 minutes).

PARTICIPANTS :

- ▶ **Laurent Gebler**, juge des enfants, vice-président du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux.
- ▶ **Alain Grevot**, expert protection de l'enfance à l'Odas.
- ▶ **Jean-Michel Rapinat**, directeur délégué en charge des solidarités et des affaires sociales à l'Assemblée des départements de France (ADF).
- ▶ **Patricia Sitruk**, directrice générale de l'association OSE.
- ▶ **Catherine Sultan**, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse.
- ▶ **Patrick Weiten**, président du Conseil départemental de la Moselle.

18h00 -19h00

**Le temps
de "l'entre-actes"**

Représentation théâtrale

"J'ai pas L'temps, j'suis pas comme eux"

Pièce de théâtre adaptée de la "Recherche par les pairs sur la transition à l'âge adulte au sortir de la protection de l'enfance" dirigée par Pierrine Robin, maître de conférences à l'université Paris-Est-Créteil, en partenariat avec les départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, SOS Villages d'Enfants, Apprentis d'Auteuil et l'Oned/ONPE).

Une création de la Cie FOLHELIOTROPE
adaptée et mise en scène par Véronique Dimicoli,
avec Elina Dumont, Habib Dissou, Anna Créoff,
Marianne Lages, Jamal Maraou.

9h00 -12h30

Quelles pratiques pour mieux appréhender le temps ? ...

TROISIÈME SÉQUENCE

■ 6 ATELIERS AU CHOIX



ATELIER 1 : LE TEMPS DE LA PRÉVENANCE

Quelles pratiques pour mieux appréhender le temps face à la généralisation de la vulnérabilité ?

Atelier organisé avec



ATELIER 2 : LE TEMPS DE L'ÉVALUATION DES SITUATIONS

Quelles pratiques pour mieux appréhender le temps face à la complexité croissante des situations ?

ATELIER 3 : LE TEMPS DE LA COLLABORATION DÉPARTEMENT/JUSTICE

Quelles pratiques pour mieux appréhender le temps face aux conséquences déterminantes de la décision ?

ATELIER 4 : LE TEMPS DE L'ATTACHEMENT

Quelles pratiques pour mieux appréhender le temps face aux attentes de l'enfant ?

Atelier organisé avec



ATELIER 5 : LE TEMPS DE L'ADAPTATION

Quelles pratiques pour mieux appréhender le temps face aux problématiques du handicap ?

Atelier organisé avec



ATELIER 6 : LE TEMPS DE COMMUNIQUER

Quelles pratiques pour mieux appréhender le temps face à l'importance des médias ?

12h30 -14h00

■ Déjeuner sur place

14h00 -15h00

■ Rapports des 6 ateliers en séance plénière

15h00 -16h30

DE NOUVEAUX DÉFIS À CONTRETEMPS

QUATRIÈME SÉQUENCE

Voir détail au verso

15h00 -16h30

DE NOUVEAUX DÉFIS À CONTRETEMPS

QUATRIÈME SÉQUENCE



■ Les attentats terroristes ont braqué les projecteurs sur la radicalisation qui touche un nombre croissant d'individus dans notre pays, parmi lesquels de plus en plus de mineurs. Un phénomène aux ressorts complexes qui déstabilise particulièrement les professionnels en lien avec la jeunesse, confrontés à des situations inquiétantes, mais peu outillés pour répondre. De quels éléments d'analyse dispose-t-on ? En quoi certaines déviances peuvent expliquer cette quête chez certains jeunes de nouveaux "repères" ? Sur quels leviers agir pour faire face à ce nouveau défi ? En quoi doit-il a minima conduire à investir davantage la question des valeurs et de la culture dans les pratiques éducatives ?

RADICALISATION : QUELLES RÉPONSES POUR UNE JEUNESSE EN PERDITION ?

15H00 -16h15

TABLE RONDE AVEC :

- ▶ **Dounia Bouzar**, anthropologue, fondatrice de Bouzar expertises, spécialiste de la déradicalisation.
- ▶ **Raphaël Glucksmann**, essayiste, auteur de "Génération gueule de bois" (Allary, 2015)*.
- ▶ **Anne-Marie Fauvet**, présidente du Comité national des acteurs de prévention spécialisée (CNLAPS).
- ▶ **Sébastien Roché**, politologue, directeur de recherche au CNRS ayant dirigé l'enquête "Les adolescents et la loi" (CNRS - Sciences-Po Grenoble, 2016)*.

16h15-16h45

Conclusion par Jacques Toubon, Défenseur des droits.

Suivie d'un spectacle de clôture proposé par des enfants.

16h45 - Fin des Assises



© Le JAS - Assises 2015 - Rennes

* sous réserve
En attente de confirmation



ATELIER 1

LE TEMPS DE LA PRÉVENANCE

Quelles pratiques pour mieux appréhender le temps face à la généralisation de la vulnérabilité ?



■ Atelier organisé en étroite collaboration avec le Département de la Moselle et le CNLAPS

■ FIL ROUGE

La prévention pour soutenir la parentalité et, plus en amont, la prévenance mobilisant l'ensemble des acteurs d'un territoire pour retisser des liens et des repères, sont encore trop peu investies par les acteurs du soutien à l'enfance et aux familles. Personne ne doute de leur utilité sur la durée, a fortiori dans un contexte d'augmentation croissante de la vulnérabilité et de l'isolement. Mais on ne sait pas toujours faire : la prévenance implique un changement de posture pour aller vers les familles, s'adapter à leur contexte, mobiliser leurs compétences... Elle implique aussi de sortir des cadres d'intervention habituels en allant vers d'autres acteurs : ceux de l'école, de la ville, du quartier..., professionnels et habitants. Elle implique, enfin, pour les professionnels et avant eux leurs responsables politiques, d'accepter d'y consacrer du temps sans être assurés d'en mesurer les résultats immédiatement. En somme, assumer cet investissement dans le temps comme la première et indispensable étape de la protection ?

■ ANIMATION

■ **Modérateur : Ludovic Maréchal**, adjoint à la directrice de l'aide sociale à l'Enfance du Conseil départemental de la Moselle.

■ **Rapporteur : Lise-Marie Schaffhauser** : présidente de l'Union nationale des acteurs du parrainage de proximité (Unapp).

■ **Discutants : Catherine de la Hougue**, ancienne juge des enfants, fondatrice de Parentibus (bus de soutien à la parentalité) ; **Jean-Louis Haurie**, directeur de la Caisse d'allocations familiales (Caf) de Paris*.

■ CONTRIBUTIONS - SUPPORT AU DÉBAT AVEC LE PUBLIC

► **Expérience 1 - Le programme d'accompagnement de la parentalité PANJO** : La prévention par un accompagnement des futurs parents, notamment des plus exposés à la vulnérabilité, dès la périnatalité et durant la toute petite enfance.

Dr Romain Dugravier, pédopsychiatre, chef de service du centre de psychopathologie périnatale de l'Institut de pédiatrie de Paris, Centre Hospitalier Sainte-Anne, et **Dr Jean-Louis Gerhard**, directeur de la PMI au conseil départemental de la Moselle.

► **Expérience 2 - Le dispositif "Aide éducative ponctuelle"** : La prévenance à travers la prévention précoce du décrochage scolaire en s'appuyant notamment sur la situation du jeune en tant qu'élève et en tant qu'enfant.

Mounir El Harradi, directeur de l'association de prévention spécialisée Apsis-Emergence à Thionville, et **Laurence Anstett**, adjointe technique à l'Unité territoriale d'action sociale et d'insertion du Conseil départemental de la Moselle.

► **Expérience 3 - Ville et protection de l'enfance** : la ville est l'acteur à ne pas oublier en protection de l'enfance (dans sa dimension préventive) car elle dispose de nombreux outils de prévenance, à condition de bien articuler ses actions avec les autres acteurs accompagnant les jeunes et leurs familles. Exemple du bout du monde dans un territoire aux problématiques riches mais complexes : la Nouvelle-Calédonie.

Benoît Coquelet*, directeur du service de Développement social urbain de la ville de Païta.



► **Le projet "PEPSE !"** : Pôle d'Echange Pour la Solidarité Educative initié au Mans par l'Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité (Unapp) et Apprentis d'Auteuil Centre Ouest. Un espace-tiers pour penser et agir ensemble - parents, enfants et jeunes, citoyens, institutions - autour de l'éducation partagée et de la solidarité.

Les expériences seront présentées en 15 minutes maximum par expérience pour laisser une large place au débat avec la salle, les discutants et le grand témoin étranger.



LE TEMPS DE L'ÉVALUATION DES SITUATIONS

Quelles pratiques pour mieux appréhender le temps face à la complexité croissante des situations ?



■ FIL ROUGE

Chacun le sait : une "bonne" sortie du dispositif, c'est d'abord une "bonne" entrée. C'est dire tout l'enjeu de l'évaluation des situations faisant l'objet d'une information préoccupante ou d'un signalement. Or, le temps de l'évaluation est souvent décrit par les enfants concernés comme le point de départ d'un décalage entre leurs attentes et la posture des institutions, et ce, même si la décision finale s'avère pertinente. Le temps de l'explication, de l'écoute, de l'analyse des besoins de l'enfant et des compétences parentales et familiales, ne semblent pas toujours pris suffisamment pour évaluer le mieux possible la situation et les réponses envisageables. En outre, le manque d'attention portée aux inquiétudes de l'enfant entre les différents temps non investis de l'évaluation jusqu'à la décision favorise un climat de défiance dans la suite du parcours. . . À l'inverse, dans certaines situations d'urgence, le temps de la réflexion sur les conséquences ultérieures est parfois négligé pour limiter le plus possible les risques dans l'instant. Comment mieux appréhender collectivement tous ces temps ?

■ ANIMATION

■ **Modérateur : Marie-Agnès Féret**, chargée d'études "Protection de l'enfance" à l'Observatoire national De l'Action Sociale (Odas).

■ **Rapporteur : Claude Wantensten**, administrateur de la Fédération nationale des Adepape (Fnadepape).

■ **Discutants : Zoé Logak**, psychanalyste, psychologue au centre hospitalier Sainte-Anne à Paris ; **Laurent Puech**, assistant de service social, chargé de mission à l'Association nationale d'intervention sociale en commissariat et gendarmerie (Aniscg) ; **Pierrine Robin**, maître de conférences à l'Université Paris-Est-crétel, chercheur ayant dirigé notamment "Recherche par les pairs sur la transition à l'âge adulte au sortir de la protection de l'enfance".

■ **Grand témoin étranger : Andreas Jud**, docteur en psychologie, Haute école spécialisée de Lucerne (Suisse)-Travail social, co-auteur de la recherche "Protection de l'enfance : gestion de l'incertitude et du risque (2010).

■ CONTRIBUTIONS - SUPPORT AU DÉBAT AVEC LE PUBLIC

► **Expérience 1 - Le croisement des savoirs, pour une meilleure évaluation** : la démarche inventée et mise en œuvre par ATD Quart Monde se traduit notamment dans des sessions de co-formation professionnels-usagers, proposées par exemple par l'Inset. Comment se déroulent-elles ? Et qu'en tirent dans leurs pratiques les professionnels qui en bénéficient en particulier au regard du temps nécessaire en matière d'évaluation des situations ?

Laurent Sochard, responsable du pôle Enfance de l'Inset, et **un coordinateur ATD Quart Monde**.

► **Expérience 2 - Urgence : "le 72 heures" en Moselle**. Ou comment le choix a été fait de prendre plus de temps pour l'évaluation dans l'urgence pour en gagner après.

Sandrine Waloczzyk, chef de service de la Cellule départementale de l'information préoccupante du Conseil départemental de la Moselle, et **Michèle Sousa**, chef de service au Centre départemental de l'enfance de Moselle.

Les expériences
seront présentées
en 15 minutes
maximum
par expérience pour
laisser une large
place au débat avec la
salle, les discutants et
le grand témoin
étranger.



► **Le temps de comprendre, de se comprendre et d'accepter : témoignages de parents sur leur ressenti face aux professionnels et à l'institution.**

LE TEMPS DE LA COLLABORATION

DÉPARTEMENT-JUSTICE

Quelles pratiques pour mieux appréhender le temps face aux conséquences déterminantes de la décision ?



ATELIER 3



■ FIL ROUGE

Si les réformes de 2007 et 2016 ont voulu préciser le rôle du Département dans le pilotage de la protection de l'enfance en le désignant comme chef de file, et définir des conditions d'accès plus restrictives à la Justice des mineurs en introduisant un principe de subsidiarité entre protection administrative et judiciaire, elles n'ont pas modifié pour autant la place du Juge des enfants, fonction majeure dans le dispositif. Or, si ces deux institutions ont la même volonté d'agir dans l'intérêt de l'enfant, leurs interventions s'inscrivent dans un rapport au temps profondément différent. Alors que le Département cherche à agir dans la continuité en associant prévention et protection, pour le Parquet l'action est ponctuelle et liée à des critères très précis. Quant au juge des enfants, son action est cadrée dans le temps et se doit de garantir un débat contradictoire avec la famille pouvant l'amener à prendre des décisions différentes de celles espérées par le Département. Or, ces difficultés sont en grande partie responsables des décalages ressentis par les enfants protégés entre leurs besoins et les réponses apportées. En particulier, leur besoin d'être écouté, entendu, sécurisé tout au long des étapes de leur prise en charge, de connaître des parcours stables, de pouvoir construire des perspectives pour leur avenir. Comment mieux collaborer pour mieux préparer le temps de l'accompagnement de l'enfant et son avenir d'adulte ?

■ ANIMATION

■ **Modérateur : Marie-Paule Martin-Blachais**, directrice de l'École de la Protection de l'Enfance.

■ **Rapporteur : Fabienne Quiriau***, directrice générale de la Cnape.

■ **Discutants : Marie Christine Borowiak**, directrice de service à l'établissement de placement éducatif - Artois, direction territoriale de la PJJ du Pas-de-Calais ; **Adrien Durousset**, auteur de "Placé, déplacé - De familles d'accueil en foyers, le combat d'un enfant sacrifié", autobiographie (Ed. Michalon) ; **Agnès Huleux**, conseillère technique responsable départementale de l'Action sociale en faveur des élèves à la direction académique du Val-de-Marne, membre de l'Association des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale (Actessen).

■ **Grand témoin étranger : Helen Jones**, chercheur, ancienne conseillère pour le gouvernement anglais.

■ CONTRIBUTIONS - SUPPORT AU DÉBAT AVEC LE PUBLIC

► **Expérience 1 - Du protocole formel de collaboration au protocole opérationnel de coopération** pour une meilleure synchronisation du temps des enfants et du temps des institutions : l'exemple du Vaucluse.

Xavier Pidoux*, vice-président du Tribunal de grande instance d'Avignon, et un représentant du département de Vaucluse.

► **Expérience 2 - La fluidité judiciaire-administratif et réciproquement se travaille aussi au plus près du terrain.** Exemple à travers le Serad en Moselle, Service éducatif renforcé à domicile, qui s'est forgé une culture d'évaluation systématique du cadre d'intervention et de l'évolution des familles à l'échéance des mesures ou des projets qui favorise la coopération et la fluidité des échanges.

Jérôme Valente, directeur MECS et SERAD "Le Château de Lorry" à Longeville-lès-Metz (Comité mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes) et **Catherine Sehnal**, cheffe de service de l'Unité territoriale de l'aide sociale à l'enfance du Conseil départemental de la Moselle.

Les expériences
seront présentées
en 15 minutes
maximum
par expérience pour
laisser une large
place au débat avec la
salle, les discutants et
le grand témoin
étranger.



ATELIER 4

LE TEMPS DE L'ATTACHEMENT

Quelles pratiques pour mieux appréhender le temps face aux attentes de l'enfant ?



■ Atelier organisé en étroite collaboration avec SOS Villages d'Enfants

■ FIL ROUGE

Que signifie "apprivoiser" ?, dit le petit prince. C'est une chose trop oubliée, dit le renard. Ça signifie "créer des liens..." [...] S'il te plaît... apprivoise-moi !, dit-il. Je veux bien, répondit le petit prince, mais je n'ai pas beaucoup de temps. J'ai des amis à découvrir et beaucoup de choses à connaître. On ne connaît que les choses que l'on apprivoise, dit le renard. Les hommes n'ont plus le temps de rien connaître (1).

Apprivoiser, connaître, prendre le temps, sont trois éléments indispensables pour construire des liens d'attachement protecteurs. Mais cette construction ne s'improvise pas, surtout lorsque l'on accompagne des enfants en souffrance. La bonne volonté ne suffit pas, encore faut-il penser les liens d'attachement, en comprendre les enjeux, soutenir leur éclosion, réinterroger leur nature et les inscrire dans le temps.

Et les enquêtes sur le devenir des enfants ayant eu un parcours en protection de l'enfance, montrent que ceux qui sortent du parcours les mieux "armés" sont ceux qui ont pu trouver des liens durables d'attachement. À l'heure où la stabilité des parcours est questionnée, quel temps donne-t-on au temps pour redonner confiance à l'enfant et qu'il se sente en sécurité ?

(1) Le Petit prince, Antoine de Saint-Exupéry(1943)

■ ANIMATION

■ **Modérateur : Hélène Romano**, docteur en psychopathologie clinique, psychologue clinicienne et psychothérapeute spécialisée dans le psychotraumatisme, dirigeant une recherche sur l'attachement dans les villages d'enfants SOS.

■ **Rapporteur : Isabelle Guillaume**, directrice de l'aide sociale à l'enfance du Conseil départemental de la Moselle.

■ **Discutants : Anne Oui**, chargée de mission à l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE); **Roland Willocq**, vice-président de la Fédération nationale des Adepape (Fnadepape).

■ **Grand témoin étranger : Claire Chamberland**, chercheur, professeur à l'Université de Montréal*.

■ CONTRIBUTIONS - SUPPORT AU DÉBAT AVEC LE PUBLIC

► **Expérience 1 - La pouponnière du Foyer de l'enfance Saint- Exupéry à Angers (49).**

Intervenants en cours de sollicitation.

► **Expérience 2 - Le village d'enfants SOS de Marange-Silvange :** SOS Villages d'Enfants accompagne des frères et sœurs dont la situation familiale nécessite le placement sur des hypothèses de longue durée. Les fratries grandissent ensemble, dans un cadre de vie de type familial, en s'appuyant sur une relation éducative et affective durable nouée avec une éducatrice familiale. Comment se tisse cette relation ? Quels enseignements peut-on en tirer pour d'autres cadres d'intervention ?

Pascal Baietti, chef de service, **Virginie Bastille**, éducatrice familiale, et un jeune du village d'enfants.

Les expériences seront présentées en 15 minutes maximum par expérience pour laisser une large place au débat avec la salle, les discutants et le grand témoin étranger.



► La question de l'attachement peut aussi être posée au regard de la relation aux parents. Le film sur le Serad en Moselle (Service éducatif renforcé à domicile) avec des témoignages de parents montre comment le lien a pu être retissé durablement.



ATELIER 5

LE TEMPS DE L'ADAPTATION

Quelles pratiques pour mieux appréhender le temps face aux problématiques du handicap ?



■ Atelier organisé en étroite collaboration avec le Défenseur des droits

■ FIL ROUGE

La question du temps est particulièrement récurrente et significative quand on s'intéresse aux enfants en situation de handicap et relevant du dispositif de protection de l'enfance. Ils vont faire les frais de politiques publiques encore largement cloisonnées : temps distincts du social, du médico-social et du sanitaire, qui ont du mal à coïncider ou à s'articuler autour de l'enfant et de sa famille. Avec des temps d'attente à "tous les étages" : diagnostic, décisions, mise en œuvre des mesures, . . . Et en conséquence un temps de l'enfant morcelé entre des réponses sectorisées et non coordonnées, trop souvent déterminées par des considérations organisationnelles et financières. Sans oublier les difficultés d'anticipation sur les sorties à l'âge adulte . . . L'atelier s'appuiera sur le rapport thématique 2015 du Défenseur des droits et de la Défenseure des enfants pour partager les constats et identifier les pistes de progrès, afin de garantir à ces enfants " invisibles " la pleine effectivité de leurs droits. Débat avec le public et les contributeurs invités sur ces questions et les autres qui seront soulevées.

■ ANIMATION

- **Modérateur : Marie Lieberherr**, cheffe du pôle Défense des droits de l'enfant chez le Défenseur des droits.
- **Rapporteur : Claude Le Merrer**, secrétaire général de la Fédération nationale des Adepape (Fnadepape).
- **Discutants: Claire Calvez**, chef du service Protection de l'enfance du Département d'Ille-et-Vilaine* ; **Jean-Marie Vauchez**, coordinateur à l'APEL de Lons-le-Saulnier, président de l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones).
- **Grand témoin étranger : Bernard de Vos**, délégué général aux droits de l'enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

■ CONTRIBUTIONS - SUPPORT AU DÉBAT AVEC LE PUBLIC

► **Expérience 1 - Le Camsp, un acteur à la croisée des chemins** : sa mission de diagnostic, de soin, d'accompagnement des familles en s'appuyant sur des équipes pluridisciplinaires et un important travail en réseau, lui confère un regard global qui peut s'avérer déterminant dans le parcours d'un enfant handicapé en protection de l'enfance.

Michèle Baron-Quillévéré, directrice du Centre d'action médico-sociale précoce (Camsp) **Janine Lévy** (Paris12è).

► **Expérience 2 - Un exemple de dispositif au croisement du handicap et de la protection de l'enfance (en cours de sollicitation).**



► **L'équithérapie, ou un exemple en images d'une méthode originale - la médiation animale - d'accompagnement de la parentalité face notamment à des enfants en proie à des troubles de comportement.**

Les expériences
seront présentées
en 15 minutes
maximum
par expérience pour
laisser une large
place au débat avec la
salle, les discutants et
le grand témoin
étranger.



LE TEMPS DE COMMUNIQUER

Quelles pratiques pour mieux appréhender le temps face...
à l'importance des médias ?



Cet atelier ne présente pas d'expérience à proprement parler puisque la thématique invite exclusivement au débat, entre les discutants invités et le public. La thématique avait été abordée lors des Assises 2015 mais sur un temps qui n'avait pas permis de débat avec le public, pourtant très demandeur de poursuivre les échanges sur cette problématique.

■ FIL ROUGE

Pour mobiliser l'ensemble de la société sur les enjeux de la protection de l'enfance, notamment dans son volet prévention, le vecteur médias est essentiel. Or le plus souvent ce sujet n'est abordé qu'à l'occasion de faits divers dramatiques, privilégiant un traitement émotionnel, souvent à charge envers les professionnels et les responsables de cette politique et, au final, contre-productif pour les enfants concernés. Parmi les principales explications avancées par les médias, la difficulté à faire coïncider les impératifs de temps de traitement et de diffusion de l'information avec les temps de réaction et d'explication des sources les mieux informées. Comment mieux synchroniser ces temps ? Quelles implications en termes de posture, de responsabilité, de formation, cela recouvre-t-il pour les professionnels et leurs responsables ?

■ ANIMATION

- **Modérateur : Alain Grevot**, conseiller Protection de l'enfance à l'Observatoire national De l'Action Sociale.
- **Rapporteur : Léo Mathey**, administrateur de la Fédération nationale des Adepape (Fnadepape).

- ▶ **Discutant : Marc Houver**, directeur général des services du Conseil départemental de la Moselle.
- ▶ **Discutant : Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association A-Rétis*.
- ▶ **Discutant : Mathieu Garnier** : expert en communication de crise, directeur de Cabinet d'un maire d'une commune francilienne.
- ▶ **Discutant : Emmanuel Davidenkoff** : rédacteur en chef au Monde*.
- ▶ **Discutant : Un journaliste de la presse quotidienne régionale.**
- ▶ **Grand témoin étranger : Vincent Magos**, responsable du projet Yapaka, initié par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique)*.

LE COMITÉ DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE : les 9^e Assises nationales de la protection de l'enfance sont organisées par le Journal des Acteurs Sociaux, en collaboration avec l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) et le département de la Moselle, collectivité accueillante de cette édition. Et en partenariat avec l'Assemblée des départements de France (ADF), l'Association des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale (Actessen), l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF), l'Association nationale des assistants de service social (Anas), l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (Ancasod), l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (Andass), le CNFPT, le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS), la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape), la Croix-Rouge française, le Défenseur des Droits, l'association Nationale d'Interventions Sociales en Commissariat et Gendarmerie (ANISCG), la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap), la Fédération nationale des Adepape (Fnadepape), la Ligue de l'enseignement, le Ministère des Affaires sociales et de la santé (DGCS), le Ministère de la Justice (DPJJ), le Ministère de l'Éducation nationale (DGESCO), l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE/Oned), l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones), SOS Villages d'enfants, le Syndicat national des médecins de PMI (SNMPMI), l'Union nationale des associations familiales (Unaf), l'Union nationale des acteurs de parrainage de proximité (Unapp), l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopps), et le soutien de l'Agence des bonnes pratiques et initiatives locales (Apriles), de l'association A. Retis, du Bulletin de la Protection de l'Enfance (BPE) et de l'École de la Protection de l'Enfance.

Ont également participé à la préparation de ces Assises les membres du comité de pilotage du schéma Enfance Jeunesse Famille mosellan : le conseil départemental de la Moselle - l'Université de Lorraine - l'ORSAS Lorraine - les services académiques de l'Éducation Nationale de Moselle - la DASEN - l'association Moissons Nouvelles - l'Agence Régionale de Santé - le Cabinet ENEIS - la Fondation Vincent de Paul - le Tribunal de Grande Instance de Metz - la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - la Caisse d'allocations familiales - le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes - l'IRTS Lorraine - l'Espace Rencontre.

INFORMATIONS PRATIQUES

Seulement à
1 h 20 de
Paris en TGV



DATES ET HORAIRES DES ASSISES

Les 9^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance ont lieu le lundi 13 juin et le mardi 14 juin 2016 à Metz, aux Arènes. L'accueil débutera le lundi dès 12 h 30. Un café sera proposé par les partenaires entre 12 h 30 et 13 h 40 sur l'espace exposition (attention pas de déjeuner dans le cadre de l'organisation le lundi - uniquement le mardi). Les travaux commenceront à 13 h 45 précises et se termineront à 19 heures.

Le mardi, les travaux débuteront à 9 h 00 et se termineront à 17 h 00, avec une pause entre 12 h 30 et 14 h 00 pour permettre aux participants de déjeuner sur place.


LIEU DES ASSISES



Les Assises ont lieu au palais omnisports Les Arènes de Metz au 5 Avenue Louis le Débonnaire



ACCÈS

 Les Arènes sont situées à 10 minutes à pied de la gare SNCF de Metz (voir plan ci-contre). Prendre la sortie SUD de la gare et traverser par la passerelle piétonne. Descendre l'Avenue François Mitterrand et longer le Centre Pompidou. Enfin, tourner à gauche sur l'avenue Louis le Débonnaire : l'entrée des Arènes est sur l'esplanade.

 BUS METTIS : Lignes A ou B, station Seille

HÉBERGEMENT

La ville de Metz dispose d'une capacité hôtelière classique mais les hôtels du centre-ville aux meilleurs tarifs peuvent s'avérer rapidement complets. C'est pourquoi nous vous recommandons de réserver au plus vite votre chambre. En tout état de cause de nombreux autres hôtels sont disponibles en bordure du centre-ville et en périphérie. Une liste des principaux hôtels avec pour certains d'entre eux des tarifs négociés - est disponible sur notre site web (www.lejas.com ou www.lebpe.fr) ou sur simple demande par mail (assises@lejas.com) ou par téléphone (01 53 10 24 10). Les sites internet spécialisés, notamment en chambres d'hôtes type Airb&b peuvent également être une bonne option.



RENSEIGNEMENTS :

Maria Lillo ou Christine Dussaut

Tél. : 01 53 10 24 10 - Mail : christine.dussaut@lejas.com - Web : www.lejas.com - www.lebpe.com

CONDITIONS D'INSCRIPTION

(INFORMATIONS PRATIQUES AU DOS DU PROGRAMME)

1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET RIB

L'organisateur des Assises est la SARL L'Action Sociale.

Siège social : 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris.

Numéro Siret : 420 743 346 000 25 RCS Paris - **Code APE :** 5814 Z

Numéro d'agrément formation : 11753620475.

Relevé d'identité bancaire : Domiciliation : BNPPARB PARIS ST ANDRÉ (01841)

Code Banque : 30004/Code Guichet : 02790/Compte : 00010099563/Clé Rib : 48

IBAN : FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348

2 Montant des frais de participation :

Tarif normal : 330 € net par participant(e) pour la totalité de la manifestation soit une journée et demie, ateliers, documentation, et repas du mardi 14 juin inclus. Exonération de la TVA selon l'Article 293 B du Code général des impôts)

Tarif dégressif : 280 € net par participant(e) à partir de 5 inscriptions dans une même institution. (Article 293 B du Code général des impôts)

À NOTER : PRISE EN CHARGE UNIFAF - Les 9^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance sont susceptibles de bénéficier "d'un accord d'Unifaf pour une prise en charge dérogatoire, sous réserve des conditions habituelles requises pour les remboursements des actions de formation de ses adhérents". Si vous êtes adhérent Unifaf ou Uniformation contactez votre interlocuteur habituel pour demander à bénéficier de cette prise en charge.

3 Possibilité de pré-réervations sans engagement jusqu'au 30 avril 2016

Pour permettre aux institutions de réserver plusieurs places à l'avance sans être obligées de livrer instantanément les coordonnées des inscrits, et de disposer d'une variable d'ajustement de leurs inscriptions en fonction des demandes, l'organisateur accepte de réserver sans engagement jusqu'au 30 avril jusqu'à 10 places. Pour bénéficier de cette possibilité, contactez Maria Lillo par téléphone au 01 53 10 24 10 ou par mail : assises@lejas.com.

4 Toute inscription nécessite le renvoi d'un bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

Journal de l'Action Sociale, 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, ou par fax au : 01 53 10 24 19, ou par mail à : assises@lejas.com ou christine.dussaut@lejas.com

Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque à l'ordre de l'Action Sociale, ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande.

5 Chaque inscription sera confirmée par mail au signataire de l'inscription et au participant.

6 En ce qui concerne les ateliers, l'organisateur prendra en compte la préférence du participant (indiquée comme choix 1 dans le bulletin d'inscription) dans la limite des places disponibles. À défaut, il prendra en compte son choix 2. Et en cas d'impossibilité de prendre en compte l'un ou l'autre de ces deux choix, il contactera directement le participant pour lui proposer un autre atelier.

7 Pour chaque inscription confirmée, l'organisateur adresse à l'issue de la manifestation une facture ayant valeur de convention de formation simplifiée et une attestation de présence.

8 Annulation : Les demandes d'annulation par courrier, mail ou fax : **reçues avant le 16 mai 2016 minuit** sont acceptées sans frais ; **reçues entre le 17 mai et le 31 mai 2016 inclus** entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 50 % des droits d'inscription ; **reçues après le 31 mai 2016 minuit** (ou les absences constatées pendant les Assises sans annulation transmise à l'organisateur avant le 31 mai), **entraînent le versement de la totalité des droits d'inscription. Aucune annulation ne sera prise par téléphone. L'annulation doit être transmise par mail (assises@lejas.com) ou par fax (01 53 10 24 19).** En cas de financement partiel ou total de la formation par un organisme tiers, et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandon, etc.), le coût de l'ensemble des droits d'inscription reste dû par le signataire de l'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION

9^e Assises nationales de la protection de l'enfance

13 et 14 juin 2016

À remettre dès que possible à votre service formation qui nous transmettra votre demande après l'avoir validée, ou, en l'absence de service formation, à renvoyer sous enveloppe au :

Journal de l'Action Sociale - 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, accompagné de votre règlement ou du bon de commande de votre administration. **Voir modes d'envoi et contacts au verso.**

PARTICIPANT : M. Mme - SVP écrire très lisiblement, notamment l'e-mail et le nom en capitales.

Nom et prénom :

Organisme :

Service :

Fonction :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Adresse :

Code postal/Ville :

ATELIER CHOISI : indiquez le numéro de l'atelier

CHOIX 1 (votre préférence) : Atelier N°

CHOIX 2 (à défaut de place disponible pour votre choix 1) :
Atelier N°.

SERVICE FORMATION :

Personne chargée du suivi de l'inscription :

Téléphone :

E-mail :

ADRESSE DE FACTURATION :

Organisme :

Service :

Adresse :

Code postal/Ville :

L'inscription sera confirmée par mail au service formation et au participant, si celui-ci a bien indiqué son e-mail.

Comment renvoyer votre bulletin d'inscription ?

① **Par courrier accompagné
de votre règlement au :**
Journal de l'Action Sociale,
13 boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.

② **Pour les administrations,**
par courrier à l'adresse ci-dessus,
ou par fax au : 01 53 10 24 19,
ou par mail : christine.dussaut@lejas.com
accompagné d'un bon de commande.

Préreservations :

**Possibilité dans certaines conditions de préserver
des places par mail (voir page Conditions d'inscrip-
tion). Mais l'inscription ne sera confirmée qu'après ré-
ception du bulletin d'inscription dûment complété et
accompagné du règlement correspondant, ou dans le
cas des administrations, d'un bon de commande.**

RENSEIGNEMENTS :

Journal de l'Action Sociale
Maria Lillo ou Christine Dussaut
Tél. : 01 53 10 24 10
Mail : christine.dussaut@lejas.com
ou assises@lejas.com
Web : www.lejas.com
www.lebpe.fr